

Déclaration liminaire

CTPD 26 Avril 2010

Monsieur le Président,

Les représentants de FO DGFIP de Charente-Maritime sont présents à ce CTPD, une nouvelle fois pour affirmer leur opposition à la création et mise en place des Services des Impôts des Particuliers et du Pôle de Recouvrement Spécialisé.

La multiplicité des tâches, l'organisation en plateau, le culte des indicateurs statistiques conduisent à une dévalorisation des fonctions et à une perte de technicité préjudiciable au bon exercice des missions.

Une nouvelle fois, FO DGFIP 17 exige un retour au recensement réel des tâches effectuées dans les SIP.

FO DGFIP 17 dénonce la non prise en compte des exigences en matière d'accueil de l'usager dans les SIP, notamment au niveau de la confidentialité et du temps d'attente au sein des grands sites.

Pour FO DGFIP 17, la mise en place du Pôle de Recouvrement Spécialisé va à l'encontre de « Pour Vous Faciliter l'Impôt ». Ce transfert de recouvrement spécifique supprime des emplois sur le département, des emplois de proximité, et contribue au démantèlement du maillage territorial de notre réseau.

Une nouvelle fois, FO DGFIP 17 condamne les suppressions d'emploi, particulièrement intolérables et préjudiciables à l'exercice de nos missions de service public de proximité, et exige leur arrêt immédiat.

Une nouvelle fois, FO DGFIP 17 affirme que cette politique de faire plus avec moins de moyens débouche sur une remise en cause du service public de qualité, et entraîne inexorablement une dégradation des conditions de travail.